



**Compte Rendu**  
**Du Comité Syndical du**  
**lundi 8 juillet 2019**

**Secrétaire de Séance : HENNEBELLE Jean-Luc**

**SMICTOM de l'Ouest Audois**  
**Route de Castelnaudary,**  
**RD6 le Gravier**  
**11400 Fendeille**

1) **DECISIONS MODIFICATIVES :**

Suite à des maladies successives des agents du SMICTOM de l'Ouest Audois, Vu, que le SMICTOM de l'Ouest Audois a dû faire appel à des contractuels.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'effectuer au budget la modification suivante :

Décision modificative n°1 :

011 – Charges à caractère général		
	611 – 812 – DECI	- 10 000,00
	611 – 020 - SAG	- 30 000,00
012 – Charges du personnel		
	641 – 812 - EE	+ 40 000,00

Décision modificative n°2

011 – Charges à caractère général		
	611 – 812 – DECI	- 10 000,00
67 – Charges exceptionnelles		
	673 – 020 SAG	+ 10 000,00

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

2) **ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETERIES.**

Monsieur le président rappelle que suite à des modifications concernant les professionnels nous devons mettre à jour le règlement intérieur des déchèteries. Il précise que le règlement intérieur doit impérativement fixer : le fonctionnement et l'organisation des espaces écologiques du Smictom de l'ouest audois.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

3) **VENTE PARCELLE :**

Monsieur le président informe l'assemblée de la proposition d'achat de la société Plastisud concernant la parcelle de la déchèterie de Castelnaudary. Monsieur le président précise que cette parcelle mesure 7 mètres sur 3 mètres. Monsieur le président propose d'accepter la vente de la parcelle a Plastisud. La proposition de prix pour la parcelle est de 1500€.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

4) **VENTE BENNES :**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que 10 Bennes de 30 à 40 m<sup>3</sup> sont inutilisables en l'état. Les faire réparer serait trop coûteux. Nous avons des propositions de rachats ce qui nous permettrait de mieux les vendre plutôt qu'au prix du fer.

C'est pourquoi nous proposons à l'Assemblée de voté afin de donner l'autorisation à notre Président de vendre ses bennes lorsqu'une offre nous en ai faite.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

5) **INVENTAIRE (MISE A LA REFORME)**

Depuis la création du Smictom de l'Ouest Audois, tout le matériel acheté est resté accumulé dans notre inventaire alors que certains matériels ne sont plus en état ou ont été déjà éliminés physiquement.

C'est pour cela que le Smictom doit effectuer une mise à la réforme des matériels dont la liste est ci-jointe.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

6) **PRIME AGENTS.**

Considérant la délibération n°11 en date du 28 janvier 1991 portant attribution d'une prime de fin d'année à l'ensemble du personnel.

Considérant que la prime de fin d'année est versée afin de reconnaître les missions des agents sur leurs postes de travail, il convient de préciser que cette prime sera attribuée en fonction de la présence effective sur le lieu de travail au SMICTOM de l'Ouest Audois. Celle-ci suivra l'évolution des traitements de la fonction publique territoriale.

La prime ne sera pas versée aux agents dit inapte, placés en disponibilité, en reconversion, en maladie ordinaire, congé de longue maladie et en accident et en accident de travail.

**Voix pour : 20  
Voix contre : 0  
Abstention : 1**

**ADOPTER A LA MAJORITE**